Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260321-26_16-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix-sept mars deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
17 mars 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Procuration : 2

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Christophe DUVAL
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)
Aurélie BAUBRY-LOUVEL donne procuration à Valérie BOISGERAULT
Stéfan MAIDANATZ donne procuation à Roger SOURDAINE

Absent(e)(s)

Secrétaire séance
Véronique LETARD

THÈME : CONSEIL MUNICIPAL **N°26.16**

Objet : Détermination des indemnités de fonction aux adjoints.

Vu *le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,*

Considérant *qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE
(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)
Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoints au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide et avec effet au 23/03/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à :

Identité des bénéficiaires	Indemnités (allouées en % de l'indice 1027)
1er adjoint : Roger SOURDAINE	21.38
2ème adjoint : Véronique LETARD	17.38
3ème adjoint : Mickaël LORAND	17.38

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Mairie de St-Onen-la-Chapelle 35290